

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2542

présenté par
M. Limongi

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Culture »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Patrimoines	1	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	1
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d’appel vise à souligner l’absence d’une politique de sauvegarde du patrimoine historique en France, un constat malheureusement illustré par l’état des remparts de Provins. Ce site

emblématique, inscrit au patrimoine mondial, souffre, comme de nombreux autres monuments, d'un manque chronique de financement et d'une politique de conservation insuffisante.

De nombreux sites patrimoniaux locaux sont laissés en déshérence. Le patrimoine, pourtant essentiel à l'identité culturelle et touristique de nos territoires, ne bénéficie pas des ressources nécessaires pour sa préservation. En conséquence, la France se trouve dans une situation où elle ne parvient plus à maintenir et valoriser efficacement ce qui constitue une part précieuse de son histoire.

L'absence de financement public adéquat et d'un programme ambitieux de préservation a pour effet d'abandonner ces monuments à la détérioration naturelle. Ce désengagement menace aujourd'hui l'intégrité de notre héritage culturel, et l'urgence de la situation appelle à un engagement fort du Gouvernement pour garantir la préservation des sites historiques, véritables témoins de l'histoire de France.

Ainsi nous proposons de prélever 1 euro de l'action 06 "Action culturelle internationale" du programme n°224 "Soutien aux politiques du ministère de la culture" pour abonder l'action 01 "Monuments Historiques et patrimoine monumental" du programme n°175 "Patrimoines".